







A retenir







MALADIES FONGIQUES Soyez vigilants au regard des conditions climatiques actuelles.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 19 au 24 juillet 2011 (Prévisions Météo France)

Zone Corrèze	Mar 19	Mer 20	Jeu 21	Ven 22	Sam 23	Dim 24
Températures	8 17	8 18	10 20	11 21	10 23	10 23
Tendances		 Accalmie	 Pluies fréquentes	 Averses possibles		 Temps calme

Zone Hte Vienne	Mar 19	Mer 20	Jeu 21	Ven 22	Sam 23	Dim 24
Températures	8 16	10 19	10 18	11 19	11 20	11 20
Tendances		 Accalmie				 Risque d'averses

Les orages survenus le 12 juillet dernier ont été localement très violents. Le vent et la grêle ont fait de très gros dégâts, notamment sur le secteur de Nespouls et dans une moindre proportion à St Julien Maumont.

STADES PHENOLOGIQUES

Le stade fermeture de la grappe (stade 33) se prolongent et les premiers signes de véraison se font encore attendre. Les tous premiers grains vérés ont été observés sur Gamay à Branceilles et Verneuil sur Vienne.

MILDIOU

• Situation au vignoble

La maladie est toujours absente du vignoble. Les derniers suivis confirment l'absence de symptômes à ce jour.

• Données de la modélisation (Potentiel Système – IFV : Postes de Voutezac et Verneuil sur Vienne)

Deux épisodes pluvieux ont rythmé la semaine : les 12 et 13 juillet et les 16 et 17 juillet. Pour le premier épisode pluvieux, le cumul est de 50 mm à Objat et 10 mm à Verneuil sur Vienne. Pour le second épisode pluvieux, le cumul varie de 14,5 mm à Objat à 11,5 mm à Verneuil.

Ces pluies n'ont engendré des contaminations de masse que sur le secteur d'Objat.

La pression est faible à Objat et Verneuil, mais elle devrait devenir moyenne à Objat à la faveur de pluies de cette semaine.

Les pluies prévues n'engendreraient des contaminations de masse qu'à Objat (15 mm) puisque le cumul nécessaire à Verneuil s'élève à 50 mm. Les épisodes pluvieux survenus dans la nuit de 18 juillet ont donc déjà pu engendrer de nouvelles contaminations sur le secteur d'Objat.

Évaluation du risque : La pression est en hausse à Objat et les pluies annoncées pour cette semaine devraient être sources de contaminations de masse sur le secteur corrézien.

L'absence de taches et la baisse de sensibilité des grappes réduisent grandement le risque réel de contamination. Seul un risque de contamination sur feuilles subsiste.

Sur les secteurs les plus arrosés, une surveillance de l'état sanitaire du feuillage de vos parcelles s'impose pour évaluer l'impact des dernières précipitations (les taches liées aux éventuelles contaminations du 16-17 juillet sont susceptibles d'apparaître d'ici la fin de la semaine).

OÏDIUM

• Situation au vignoble

La maladie ne montre aucun signe d'évolution. Seules quelques nouvelles taches isolées ont été identifiées sur feuilles sur la parcelle référence d'Allasac (Chardonnay). Sur les autres parcelles du réseau de surveillance, la situation semble stable.

Évaluation du risque : La période de sensibilité des grappes s'est terminée avec le stade «fermeture». Le risque de progression de la maladie se maintient uniquement dans le cas de parcelles présentant déjà des symptômes. Dans ce cas particulier, la vigilance doit être maintenue jusqu'au stade véraison.

Mesures prophylactiques : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.

BOTRYTIS

• Situation au vignoble

A ce jour, la situation reste saine. Aucun foyer de botrytis n'a été observé.

Évaluation du risque : Pour les cépages et situations sensibles nécessitant une surveillance spécifique, la deuxième phase de sensibilité est identifiée au début de la véraison. Une attention particulière doit être portée à la qualité de la pulvérisation (ciblage de la zone des grappes) et à l'alternance des familles chimiques indispensable pour limiter la progression des phénomènes de résistance (*voir Note Nationale Botrytis*). Sur les parcelles ayant subi des dégâts de grêle mais sur lesquelles la récolte reste possible, votre vigilance doit être accrue.

Prophylaxie : L'effeuillage et la suppression des entassements de grappes peuvent permettre de limiter l'incidence du champignon.

Le prochain BSV Vigne Limousin paraîtra le mardi 26 juillet.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Perrinet) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Mage et M.Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

L'application du **3^{ème} traitement obligatoire adulticide** doit avoir lieu **entre le 16 juillet et le 31 juillet 2011**.

Les communes concernées pour la Corrèze sont les suivantes : Meyssac, Saint-Julien-Maumont, Branceilles, Collonges-La-Rouge, Saillac, Curemonte, Marcillac-La-Croze, Saint-Bazille-De-Meyssac, Lagleygeolle, Noailhac, Lignerac, Chauffour-Sur-Vell, Queyssac-Les-Vignes, Sioniac, Puy d'Arnac, Brivezac, Beaulieu-Sur-Dordogne, La Chapelle Aux Saints, Vegennes, Bilhac, Liourdres, Astailac, Nonards, Chenailier-Mascheix, Tudeils, Atiliac, Bassignac-Le-Bas.

En Haute-Vienne, la commune de Verneuil-sur-Vienne est également concernée.

Attention à bien respecter le délai avant récolte qui peut varier selon les spécialités commerciales.